

LE PRÉSIDENT DU FASO,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa cF n° 00883
du 10/09/2024

Amoussou

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu** le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu** le décret n° 2024-0908/PRES/PM du 1^{er} août 2024 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** la loi n°034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
- Vu** la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- Vu** le décret n°2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de santé ;
- Vu** le décret n°2015-1268/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des centres hospitaliers régionaux du Burkina Faso ;
- Vu** le décret n°2022-0518/PRES-TRANS/PM/MSHP du 19 juillet 2022 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Sur** rapport du Ministre de la Santé ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 14 août 2024 ;

DÉCRÈTE

Article 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Administrateurs représentant l'État au Conseil d'administration du Centre hospitalier de Banfora pour un premier mandat de trois ans :

Au titre du Ministère de la santé

- Monsieur Windékouni Abdoul Aziz OUEDRAOGO, Mle 233 950 S, Médecin.

Au titre du Ministère de l'économie et des Finances

- Monsieur N'Golo Brahim OUATTARA, Mle 34 826 H, Inspecteur des impôts.

Article 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou le 10 septembre 2024



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre de la Santé

Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU

Le Ministre de l'Économie et des
Finances

Aboubakar NACANABO